



AVIS PUBLIC

**Promulgation – Règlement # 212-2020-1
modifiant le règlement 212-2020
relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux
et des conditions de perception pour l'exercice financier 2020**

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 6 mai 2020, le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est d'abroger les dispositions relatives au taux d'intérêt sur les arrérages.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 mai 2020.

ANNICK LAFONTAINE
Assistante greffière